



« Boîte de Jour »

Pour les 12-14 ans ou jeunes scolarisés au collège

Mercredi 20 Mars de 14h à 16h30 au Studio 57

AUTORISATION PARENTALE

A remettre au Bureau Information Jeunesse et Vie Etudiante (Muni d'une pièce d'identité ou du carnet de scolarité avec photo, sauf pour les jeunes ayant le Pass' Vacances Jeunes)

Je soussigné(e) :

Père, Mère, tuteur légal (1) autorise l'enfant :

(Nom, prénom).....

Date de naissance de l'enfant :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Etablissement scolaire :

**A participer à la « Boîte de jour » du Mercredi 20 Mars 2013,
organisée par le Service Jeunesse et Vie Etudiante de la ville de DIGNE-LES-BAINS.**

Personne à contacter ce jour-là, en cas d'incident :

Mme, M (1)

Numéro de tél :

(1)Rayer les mentions inutiles

REGLEMENT DE LA « BOITE DE JOUR »

Aucun produit ou objet illicite ou dangereux ne seront tolérés dans l'enceinte ou autour du Studio 57. Conformément à la loi en matière de tabac, il est interdit de fumer dans l'enceinte du Studio 57 et à partir du moment où le jeune est sous la responsabilité de l'équipe d'animation, soit de 14h à 16h30. L'équipe d'encadrement se réserve le droit en cas de problèmes disciplinaires de renvoyer le jeune en prévenant les parents ou la personne responsable. En cas de problème, le 18 et/ou le 17 seront appelés si besoin et les parents de l'adolescent concerné : prévenus.

Durant l'activité, des photographies pourront être prises par les organisateurs. Ces prises de vue pourront être reproduites dans les publications municipales.

Je certifie avoir pris connaissance de ce document.

Date et signature du responsable :

Date et Signature de l'adolescent :